



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AOUT 2024

Présents : Mesdames et Messieurs BARDEY Roland, CARVALHO Emmanuelle, CELLIER Christine, DESAPIO Séverine, HUSY Jean-Noël, KRIEGER Jacques, MORIN Denis, MOYSE Jean-Pierre, POICHOT Fabien, TISSOT Thierry, TONI Rémy, TROISGROS Jacky, WEINMAN Nicole

Procurations de Mme COILLOT Nadine à M. KRIEGER Jacques, de Mme ROY Marie-Christine à M. BARDEY Roland et de Mme TOURNIER-VALLET Séverine à M. TROISGROS Jacky

Secrétaire de séance : Mme WEINMAN Nicole

Le Conseil municipal approuve unanimement le compte-rendu de la réunion du 6 juin 2024.

Décisions prise par le maire dans le cadre de ses délégations

Le 10 juillet 2024 : Signature d'un contrat de mission de contrôle technique avec la société APAVE pour le suivi du projet de la halle communale.

Le 17 juillet 2024 : Virement de crédits numéro 1 sur le budget général en vue de mandater une action de 10 € à la Société Publique Locale (délibération du Conseil municipal du 31 octobre 2017).

Le 17 juillet 2024 : Signature d'une convention avec la Direction des Finances Publiques pour permettre aux administrés de payer en ligne des factures émises par la mairie.

ORDRE DU JOUR

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Suite au décès de Monsieur Philippe GUYBARD et aux refus de Madame Martine CORTE et de Monsieur Jacky COUTECHIER de lui succéder, il est procédé à l'installation de Madame Séverine DESAPIO au sein du Conseil municipal.

Composition des commissions communales suite à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale

Madame Séverine DESAPIO remplace Monsieur Philippe GUYBARD au sein des commissions qu'il occupait, à savoir : Affaires sociales attribution logements, Droit des sols PC/DP, Forêt, Vie associative, commission de contrôle des listes électorales, Commission des impôts directs, Commission d'appel d'offres.

Désignation d'un Correspondant défense

Monsieur Jacques KRIEGER, par 14 voix (2 abstentions), est désigné Correspondant défense de la Commune en remplacement de Monsieur Philippe GUYBARD.

Mairie de Roche-lez-Beaupré
2 rue de la Gare – 25220 Roche-lez-Beaupré

Tél : 03 81 60 52 99 – Courriel : mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr

Débat sur les orientations générales du RLPi

Après présentation, les membres du Conseil municipal prennent acte des orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunale dans la métropole du Grand Besançon (compétence de GBM).

Désaffectation de la parcelle cadastrée section AL numéro 283

Afin de permettre la vente d'une parcelle de terrain à la société VIVIALYS (Carrés de l'Habitat), le Conseil municipal prononce la désaffectation de la parcelle cadastrée section AL numéro 283 pour laquelle la sortie du Domaine Public communal avait été réalisée en 2007 après Enquête Publique, mais sans la reconnaissance du fait que la parcelle n'était plus affectée à un usage public.

Décisions budgétaires modificatives sur le budget général

- **DM2** : Afin de procéder à l'immobilisation comptable des travaux liés au réseau de chaleur des écoles et compte-tenu du versement d'une avance à la société VINCI dans le courant de l'année 2023, il est désormais nécessaire d'intégrer le montant de cette avance dans la valeur du bien en ouvrant les crédits nécessaires sur l'exercice 2024 (recette d'un montant de 64 717.70 € sur l'article 238 « avances de commandes » et dépense d'un montant similaire sur l'article 21538 « autres réseaux »). Les ouvertures de crédits précitées sont unanimement validées par les membres du Conseil municipal.
- **DM3** : La Commune de Chalezeule refusant de payer les frais de scolarité qui lui ont été facturés sur l'exercice 2023 (présence d'une école sur son territoire), il convient de procéder à l'annulation d'un titre émis sur un exercice antérieur d'une valeur de 880.00 € par un mandat au compte 673. Afin de réaliser cette opération, il s'avère toutefois nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants. Par 13 voix pour et 3 voix contre, l'Assemblée communale décide de réaliser un virement du compte 64748 (subventions de fonctionnement à des personnes de droit privé), encore largement excédentaire, à l'article 673.

Participation de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté (FAAD) au titre de l'exercice 2024

Au même titre que les années précédentes, le Conseil municipal décide unanimement de participer au FSL et au FAAD en 2024, pour un montant global de 2 084.81 € (0.61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € par habitant pour le FAAD).

Pour rappel, ces deux fonds sont gérés par le Département du Doubs et permettent :

- Pour le FSL : L'attribution d'aides financières individuelles à destination des personnes précaires et le financement de dispositifs d'accompagnement sociale ;
- Pour le FAAD : Le soutien et l'accompagnement des ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Participation de la Commune à la sortie scolaire de fin d'année à Prémanon

L'Assemblée communale décide unanimement de participer financièrement à la sortie scolaire de fin d'année de l'école primaire qui a eu lieu à Prémanon à hauteur de 40.00 € par élève participant (soit 40.00 € x 43 élèves = 1 720 € qui seront versés à la coopérative scolaire).

Participation de la Commune de Novillars au feu d'artifices du 13 juillet 2024

Comme chaque année, le coût du feu d'artifices de la Fête Nationale est pris en charge pour moitié par la Commune de Novillars et pour moitié par la Commune de Roche-lez-Beaupré.

Cette année, le spectacle a eu lieu à Roche et la facture (4 386.00 € TTC) a donc été payée par la mairie de Roche. La moitié de la somme (soit 2 193.00 €) sera refacturée à la Commune de Novillars.

Participation de l'Association « La Renaissance » aux frais d'achat de matériel de gymnastique

Suite à l'achat récent de matériel de gymnastique d'un montant TTC de 9 560.78 €, l'Association « La Renaissance » a remis un chèque de 7 967.31 € à la mairie en vue de prendre en charge le montant hors taxes de l'investissement.

Le Conseil municipal délibère pour que les services municipaux puissent procéder à l'encaissement du chèque.

Lancement de la consultation des entreprises pour le marché de travaux de la rue de la Gare

Suite à la signature du marché d'aménagement de voiries par Grand Besançon Métropole pour la partie qui est sous sa maîtrise d'ouvrage (secteurs mairie et gare), et afin d'assurer une cohérence dans les travaux, il est décidé de lancer la consultation des entreprises sur la partie qui reste sous maîtrise d'ouvrage de la Commune (secteur future halle).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- A la demande du maître d'œuvre qui souhaite faire évoluer le projet architectural de la future halle afin de l'adapter au mieux aux besoins de la Commune, quelques petites modifications sont évoquées (dimensions du rangement, linéaire de la buvette, aspect dimmable des luminaires, installation ou non de châssis à ventelles...).
- Un projet d'extension de la vidéosurveillance fait l'objet d'une présentation aux conseillers municipaux (parc du Bouillet, mairie et carrefour des feux tricolores).
- La Commune de Roche vient d'obtenir la labellisation de l'Etat pour l'ouverture d'une Maison France Services. Ce dispositif sera fonctionnel avec un accueil en mairie à compter du 1^{er} octobre 2024, et avec un accueil plus adapté dans l'ancienne cellule commerciale de La Mutinerie début 2025.
Les Maisons France Services donnent accès aux partenaires suivants : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance maladie, Chèque énergie, Finances Publiques, France Travail, France Rénov', La Poste, MSA, Point justice.
L'aménagement des locaux et les frais de fonctionnement seront en très grande partie financés par l'Etat.
- Une première réfection des chemins forestiers abimés par le débardage a eu lieu cet été.
- Les employés communaux ont repeint des boiseries de la cantine et une cage d'escaliers à l'école Ferry a été totalement réaménagée pendant les vacances scolaires.
- Une figurine du passage piéton situé vers la boulangerie a disparu il y a quelques semaines. Il conviendra de la remplacer.
- Les travaux de réfection de la rue de Beaupré commenceront début septembre.
- Le chemin piétonnier des Ecoliers (vers la maison Ages et Vie) a été réalisé en août.
- Des nuisances olfactives liées à la papeterie de Novillars ont été assez nombreuses ces derniers jours. Monsieur le Maire prendra contact avec un responsable de la papeterie afin d'évoquer ce sujet avec lui.
- Les cartes jeunes seront distribuées samedi aux jeunes rochois âgés de 8 à 20 ans qui en ont fait la demande.
- Le repas des anciens aura lieu le 28 novembre (personnes de plus de 67 ans).

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le jeudi 17 octobre 2024.



Le Maire,
Jacques KRIEGER

